



## COMMENT UTILISER MOBILITÉ SOLIDAIRE

- Au moins une semaine avant votre premier déplacement, contactez la Fédération afin de constituer votre dossier de bénéficiaire.
- Pour toute demande de déplacement, vous devez contacter la Fédération au moins 48 heures avant le déplacement.  
Pour toute demande de déplacement le lundi, la demande doit être formulée le jeudi précédent.
- La Fédération vous rappellera une fois le déplacement organisé avec un conducteur bénévole.
- Au jour et à l'heure convenus, un conducteur bénévole vous prendra en charge chez vous et vous transportera à l'endroit souhaité. Le conducteur peut vous accompagner et vous attendra dans une limite de 2 heures.
- A l'issu du déplacement, vous réglerez directement au conducteur votre participation de 0,16€ ou 0,32€ par kilomètre parcouru.

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT, VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER :

Nicolas WEBER  
Chargé de Missions  
Fédération Familles Rurales Moselle  
Téléphone : 03 87 65 01 54  
Mail : [mobilite-solidaire.mad-moselle@famillesrurales.org](mailto:mobilite-solidaire.mad-moselle@famillesrurales.org)



Un service coordonné par la Fédération Départementale  
Familles Rurales de Moselle  
Et la Communauté de Communes de  
MAD et MOSELLE



Familles Rurales  
Fédération Départementale  
Moselle  
5 rue des étangs  
57 420 Solgne  
Tél. : 03 87 65 47 54  
[fd.moselle@famillesrurales.org](mailto:fd.moselle@famillesrurales.org)  
[www.famillesrurales.org/moselle](http://www.famillesrurales.org/moselle)

Association loi 1908,  
membre de Familles  
Rurales, fédération  
nationale, reconnue  
d'utilité publique

Mise en page : Fédération nationale, F. Barbot - Facebook - Juin 2017



ENTRAIDE  
ET CONVIVIALITÉ  
Se rencontrer, échanger, être solidaire



Une aide aux déplacements  
pour les habitants, par les habitants de  
MAD et MOSELLE



## QUAND UTILISER MOBILITÉ SOLIDAIRE ?

Du lundi au vendredi, mise en place d'un réseau de conducteurs bénévoles pour vous transporter et vous accompagner, entre 08h00 et 19h00.

## COMMENT PUIS-JE EN BÉNÉFICIER ?

- Vous avez des difficultés pour effectuer vos déplacements ;
- Vous êtes retraité, bénéficiaire d'un minima social (Revenu de Solidarité Active, Allocation d'Adulte Handicapé, Allocation Spécifique de Solidarité), demandeur d'emploi, salarié d'une structure d'insertion ou orienté par un travailleur social ou un professionnel de santé ;
- Vous disposez de ressources limitées : inférieures à 1 100 € par mois et par adulte et 550 € par personne à charge  
Tarifs : 0,16 € par kilomètre effectué ;
- Vous disposez de ressources limitées : entre 1 101 et 1 300 € par mois et par adulte et 650 € par personne à charge  
Tarifs : 0,32 € par kilomètre effectué ;
- Vous cotisez à une adhésion auprès d'une Association Familles Rurales (26€ en Moselle).

Contactez la Fédération pour votre inscription, au moins une semaine avant votre premier déplacement.

## POURQUOI FAIRE APPEL À MOBILITÉ SOLIDAIRE ?

- Ma grand-mère a besoin d'aide
- J'ai rendez-vous chez le médecin ...
- Il faut que je passe à la pharmacie
- Je dois aller faire mes courses
- Je souhaite rendre visite à des amis



## DEVENEZ CONDUCTEUR BÉNÉVOLE !

Vous souhaitez consacrer du temps à une action d'entraide et de solidarité ?

Vous disposez d'un véhicule et acceptez de l'utiliser pour transporter des personnes qui rencontrent des difficultés de mobilité ?

Vous vous engagez à signer et respecter la charte de bonne conduite ?

## COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous serez sollicité en fonction de vos disponibilités.

Pour chaque kilomètre parcouru, un défraiement de 0,40 €, non imposable, vous sera versé.

Contactez la Fédération pour vous faire connaître !